

Commune de FAVERNEY

Compte-rendu réunion du Conseil Municipal

Séance du 24 août 2020 à 19H15

Nombre de conseillers	
<i>En exercice</i>	15
<i>Présents</i>	12
<i>Votants</i>	13
<i>Excusés</i>	3
<i>Absent</i>	0

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de M. François LAURENT.

Présents : Aurore BOUGROUM, Gérard BURNEY, Michel DROCHE, Thierry DUBOIS, Philippe GERDIL, Pauline GRISEY, François GUEDIN, François LAURENT, Clotilde MULOT, Lydie PEREUR, Denise PERRINGERARD, Jean-Charles REDOUTEY.

Date de convocation
13/08/2020

Excusés représentés : Arnaud GENY représenté par François LAURENT.

Date d'affichage
31/08/2020

Excusé non représenté : Christelle RIGOLOT, Jérôme CHOLLEY.

Secrétaire : Clotilde MULOT

OBJET DE LA REUNION :

LUNDI 24 AOÛT 2020 à 19h15.

→ Informations

- Organisation de la rentrée au pôle éducatif
- Travaux cimetière
- Equipements salle des fêtes
- Organisation réunion commerçants, artisans, industriels, professions libérales...

→ Désignation d'un représentant à la commission « transfert de charges » de la Communauté de communes Terres de Saône

→ Vente d'un immeuble à La Presle

→ Achat d'immeuble

→ Décision modificative budgétaire pour achat de terrains

→ Lettre au Département au sujet des anciennes écoles

→ Subventions

→ Achat du loup et l'agneau à l'association Favorney Patrimoine et Animation



→ Questions diverses

INFORMATIONS

- *Organisation de la rentrée au pôle éducatif. Le Maire sensibilise le Conseil Municipal sur la sécurité lors de la rentrée scolaire et fait appel aux volontaires pour être présents le jour de la rentrée.*

- *Etude de devis pour des travaux au cimetière de Favorney*

→ *Réfection du mur du cimetière : 7681.40 € HT (entreprise Guedin)*

→ *Mise à jour des plans du cimetière : 403 € HT (Philippe JUIF)*

- *Etude de devis pour l'équipement de la salle des fêtes*

→ *Remplacement du préparateur eau chaude au gaz : 1882.47 € HT (Atherme)*

→ *Acquisition friteuse : 1824 € HT, arrière-bar : 625 + 1018€ HT, four convection : 2301 € HT, Fourneau gaz : 2762 € HT, armoire inox : 1721 € HT*

- *Organisation réunion commerçants, artisans, industriels, professions libérales...
Courant septembre ou début octobre.*

- *Réunion INSITU (revitalisation du bourg) le 4 septembre 2020 à 14h00.*

2020-61 – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT A LA COMMISSION « TRANSFERT DE CHARGES » DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRES DE SAONE

M. le Maire informe l'assemblée que suite à la délibération de la communauté de communes Terres de Saône en date du 27 juillet 2020, en application des dispositions du IV de l'article 1609 nonies C du CGI, une commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a été mise en place au sein de la communauté de communes afin d'évaluer les transferts de charges. La CLECT doit être composée de membres des conseils municipaux des 38 communes membres, étant précisé que chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées sera représentée par M. Gérard BURNEY.

2020-62 – VENTE LOCAL PARC DE LA PRESLE - ESTHETICIENNE

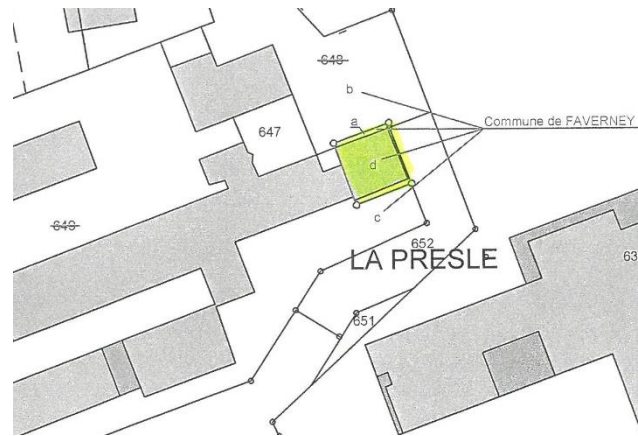
M. le Maire informe le Conseil Municipal du projet de Mme Claire ROLLET domiciliée 2 rue de la Haie de Courcelles à MERSUAY qui souhaite s'installer au Parc de la Presle pour ouvrir un institut de beauté.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de céder à Mme ROLLET une partie des bureaux situés au Parc de la Presle désignée :



- section D n° 656 (a)
d'une superficie de 12ca

- section D n° 659 (d)
d'une superficie de 1a44ca



L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de vendre cet immeuble à Mme ROLLET au prix de 35 000€ et autorise M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

2020-63 : ACHAT DE PROPRIETES

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir les parcelles cadastrées suivantes :

- section AB n° 424 d'une superficie de 1a99ca
- section AB n°545 d'une superficie de 68 ca
- section AB n°546 d'une superficie de 6a3ca

Appartenant en indivision à Mmes Françoise SEUROT épouse MELOT, Marie-Claude SEUROT épouse PLOUSEY, Monique SEUROT et Anne-Marie SEUROT épouse JOLY.



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide d'acquérir ces parcelles à un prix de 21 750 € pour une superficie totale de 870m2 soit 25€ le m2.
- autorise M. Maire à signer l'acte en l'étude de Maître STRIEVI à Vauvillers.

2020-64: DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°1

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de voter la décision modificative budgétaire n°1 suivante :

- ⇒ Dépense - Investissement - Article 2111 : Terrains nus : + 70 000 €
- ⇒ Recette - Fonctionnement - Article 7022 : Coupes de bois : + 70 000 €
- ⇒ Recette - Investissement - Chapitre 021 : + 70 000 €
- ⇒ Dépense - Fonctionnement - Chapitre 023 : + 70 000 €



2020- 65 : LETTRE AU DEPARTEMENT – REPRISE DES ECOLES

Suite à l'ouverture du nouveau Pôle Educatif de Favorney, trois bâtiments (ancien RPI) sont désormais inoccupés.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'adresser un courrier pour proposer lesdits bâtiments au Département dans le cadre d'une extension éventuelle du collège.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

2020- 66 : VOTE DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Après présentation, par M. Gérard BURNEY, des différents dossiers de demandes d'aides financières transmis par les associations, la répartition des subventions 2020 est fixée comme suit, à l'unanimité, par les membres du Conseil Municipal :

- Football-Club La Lanterne : 1 800 € déjà attribué (délibération 2020-53 du 10 juillet)
- Ecran mobile : 3100€ (selon convention en cours)

- Coopérative scolaire : 15€ par élèves du RPI domiciliés à FAVERNEY soit 1125 € pour 75 élèves
- Amicale des Sapeurs-Pompiers de la Lanterne : 700 €
- MAM « Mille et une étoiles » : 600 €

Montant total des subventions 2020 : 7325.00€

2020-67 : ACQUISITION - LOUP ET AGNEAU

Monsieur le Maire propose de se porter acquéreur de 2 décors qui appartiennent à l'association Patrimoine et Animations de Favorney :

- Un loup au tarif de 622.82€,
- Un agneau au tarif de 317.78€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette décision.

2020-68 : DECISIONS DU MAIRE AGISSANT PAR DELEGATION

M. le Maire rappelle que les décisions du Maire agissant par délégation sont soumises aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations du conseil municipal portant sur le même objet. Elles sont transmises au Préfet pour le contrôle de légalité, sont inscrites au registre des délibérations du conseil municipal et doivent être publiées. Le Maire doit en rendre compte à chacune des réunions du Conseil Municipal.



Du 12 juillet au 24 août 2020, M. François LAURENT, Maire, a pris les décisions suivantes par délégation du Conseil Municipal :

- Ne pas exercer son droit de préemption sur :

- ↳ la vente de l'immeuble, propriété des successeurs de Mme VINEY Yvette, cadastré AC 133, situé 1 place du Gymnase à Favorney, d'une superficie de 5a74ca
- ↳ la vente de l'immeuble, propriété de M. Jacques MORETTO, cadastré section A n°150, situé rue du Général Rebillot à Favorney, d'une superficie de 6a21ca
- ↳ la vente de l'immeuble, propriété de la SCI FILOS et M. Ludovic PRETET cadastré AB 282, situé 1 rue du Commandant Druais à Favorney, d'une superficie de 1a79ca

2020-69 : CONTRAT DE MAINTENANCE DEFIBRILLATEUR ET CONTRAT D'ASSISTANCE TECHNIQUE CHAUFFAGE

M. le Maire informe le Conseil Municipal que par décret n° 2018-1186 du 19 décembre 2018, la loi impose la maintenance des défibrillateurs. La société Franche-Comté défibrillateurs propose un contrat DAE SERENITE d'une durée de 4 ans à un tarif de 100 € HT/an. L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à signer cette proposition.

M. le Maire expose la proposition de contrat d'assistance technique de la Société ATHERME pour le chauffage de la salle des fêtes et de la salle de cinéma :

- avec une redevance annuelle forfaitaire et révisable de 460€ HT,
- pour une durée de 1 an renouvelable 6 ans.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à signer cette proposition.

2020-70 : RENOUELEMENT DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ELECTORALES

M. le Maire informe le Conseil Municipal que conformément aux dispositions de l'article L.19 du code électoral, il convient de renouveler la commission électorale qui se compose pour les communes de moins de 1000 habitants :

- d'un conseiller municipal,
- d'un délégué de l'administration,
- d'un délégué désigné par le Président du Tribunal Judiciaire.

L'exposé du maire entendu, le Conseil Municipal désigne les membres de la commission électorale comme suit :

- M. REDOUTEY Jean-Charles, conseiller municipal ;
- M. GOUX Alain, délégué de l'administration désigné par la préfète ;
- M. SCHWEBEL Roger, délégué désigné par le Président du Tribunal Judiciaire ;

QUESTIONS DIVERSES :

- La société IAD sera contactée pour la modification du PLU.



- M. le Maire propose une réflexion sur les tarifs de location des différents équipements de la collectivité :

→ chapiteau : 120 €

→ 12 tables : 50 €

→ parquet : 300 €

→ friteuse : 40 € (caution 250 €)

→ 6 tables : 30 €

→ salle des fêtes avec cuisine : 200 € (habitants Favorney) et 300 € (extérieurs)

Ce point sera abordé lors d'une prochaine réunion pour l'application des nouveaux tarifs au 01/01/2021.

- Mise en place d'une commission « Site patrimonial remarquable ». Le Maire fait part d'un courrier reçu de Direction Régionale des Affaires Culturelles relatif à l'obligation de créer une commission locale d'un site patrimonial remarquable (SPR) qui se substitue à la ZPPAU. Cette commission doit être un lieu privilégié de débat sur les projets impactant le patrimoine. Une politique globale devant être définie pour contribuer à la reconnaissance, la protection et la gestion du patrimoine, du paysage urbain et du cadre de vie. Une fiche de synthèse sur la composition de cette commission est jointe au courrier. Elle comprend des membres de droit et des membres nommés (15 maxi) pour 1/3 au titre d'associations patrimoniales ; 1/3 personnalités qualifiées et 1/3 des élus.

Le Maire propose de réfléchir sur la composition de cette commission au titre des différents « collèges » et de faire appel à candidature parmi les habitants de la commune qualifiés au titre du patrimoine.

- François GUEDIN propose au Conseil Municipal de fixer la brocante au 2^{ème} dimanche du mois de mai soit le 9 mai 2021 pour éviter une concurrence avec l'association de Port d'Atelier qui organise sa brocante le 1^{er} week-end du mois de mai.

- François GUEDIN informe le Conseil Municipal qu'il a contracté une entreprise spécialisée pour étudier la réutilisation sécurisée des anciens jeux de la commune vers l'espace au pied du pont du chemin de fer le long de la rivière, un devis est attendu.

